

Modalités :

- Le prix de la location sera encaissé 1 mois avant la location. En cas d'encaissement invalide, le contrat est annulé.
- Les cautions et une attestation d'assurance sont à déposer obligatoirement lors de la signature du contrat.
- La caution de 400 € est restituée après paiement du solde de la facture.
- La caution de 200 € est restituée à la remise des clés et après validation de l'état des lieux.
- En cas d'annulation de la réservation moins d'un mois avant la date de location, une retenue de 50 € sera effectuée sur le remboursement du prix de location.